

118 SAINT-HONORE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 avenue Matignon
75008 PARIS
891 568 107 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 14 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatorze mars,
A dix heures trente,

La Société FINANCIERE DU GRAND PALAIS, Société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 357 000 euros, ayant son siège social 6 avenue Matignon - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 818 635 534 RCS PARIS, représentée par Monsieur Olivier HALIMI, en qualité de Président,

Associée Unique de la société 118 SAINT-HONORE,

En présence de Monsieur Olivier HALIMI, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 18 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 mars. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de trois (3) mois et sera clos le 31 mars 2025.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 18 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 18 - EXERCICE SOCIAL

« Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le premier avril et finit le trente et un mars. »

Le second paragraphe est supprimé.

OH

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**L'Associée Unique
FINANCIERE DU GRAND PALAIS
Représentée par Olivier HALIMI**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Halimi', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.